



# FORFAIT CANTINE

publié le 17/09/2019

## Informations diverses

---

Les familles dont les enfants sont demi pensionnaires reçoivent une facture tous les trimestres par mail et par enfant. Il est important de s'assurer que nous avons l'adresse mail du parent payeur, à défaut la facture est envoyée au parent responsable légal.

Le tarif à l'année, les remises et le forfait sont décidés par le conseil départemental de Charente. C'est un forfait de 5 jours lié au passage des bus à 13h15 le mercredi, par conséquent, si votre enfant ne mange pas le mercredi à 12h00 nous ne pourrions pas faire de remise mais il est important de nous en tenir informer.

Les remises pour absences maladie ou autres ne se font **qu'après 6 jours consécutifs d'absences** (ex abs du lundi 17.09 au 24.09 inclus) sur une demande écrite des parents et **sur présentation d'un justificatif** comme un certificat médical.

Les remises pour la pratique d'un culte religieux ne se font aussi que sur **demande des parents et avec un descriptif précis des dates** (ex : ... sera absent lundi 26, mardi 27, mercredi 28 ...)

Les remises concernant les exclusions d'élève, les voyages et les dates de brevet seront directement déduites de votre facture.

Les factures du 1er trimestre ne peuvent pas être éditées avant que les demandes de dossiers de bourses en ligne soient clôturées.

Pour les élèves demi pensionnaires, les BOURSES sont directement déduites de la facture de cantine

Ex : tarif DP 1er trimestre = 186.00 € pour élèves non boursiers Retour ligne automatique

Taux 1 bourses = 35.00 € par TRIMESTRE soit DP 1er trim. = 151.00 €

Taux 2 bourses = 97.00 € par TRIMESTRE soit DP 1er trim. = 89.00 €

Taux 3 bourses = 152.00 € par TRIMESTRE soit DP 1er trim. = 34.00 €

Si l'élève est externe les bourses seront directement versées sur le compte qui a été désigné par vos soins comme responsable financier.

Toujours pour les boursiers, s'il arrivait que la demi pension soit inférieure à la bourse, la différence est reversée à la famille en fin de trimestre.